

Le 14 juin 2019,

C'est la grève des femmes* / féministes !

CAHIER DE REVENDICATIONS IMAD

Le principe d'égalité est inscrit dans la Constitution depuis 37 ans, aujourd'hui les femmes veulent des faits. Les salaires et les retraites sont toujours insuffisants. Les femmes assurent les deux-tiers du travail domestique, éducatif et de soins, ce qui conduit à des temps partiels contraints, des contrats précaires et à des interruptions de carrière pénalisantes.

Trop souvent encore victime de harcèlement et d'inégalité de traitement sur le lieu de travail, il est temps de changer de système pour instaurer une organisation du travail qui cesse de pénaliser les femmes.

Le personnel des soins à domicile (IMAD) se compose d'une large majorité de femmes et les politiques d'austérité successives ont progressivement détérioré tant leurs conditions de travail que la qualité des prestations fournies. Cadence et rythme de travail accélérés, temps de repos écourtés, amplitude horaires augmentées conduisent à un épuisement du personnel ou au développement de troubles-musculo-squelettiques. Difficultés à concilier vie-familiale et vie professionnelle, les femmes soignantes interrompent leur carrière prématurément. Avec un taux d'absence qui a franchi le seuil des 14% les reclassements professionnels pour raison de santé ressemblent à un parcours de la combattante, les demandes de diminution du temps de travail des femmes enceintes sont difficilement honorées. Le respect des temps partiel nié, les congés fixes balayés. Il ne reste que deux options, l'arrêt maladie ou le recours à l'AI.

Les conditions de travail dans le secteur des soins à domicile étant de plus en plus rudes, la relève peine à se construire et les institutions font face à une pénurie de personnel qualifié ce qui impacte négativement la qualité des prestations fournies.

Pour faire cesser les discriminations subies par les femmes, nous voulons changer l'organisation du travail au sein d'IMAD, c'est pourquoi nous adressons à la direction générale et aux membres du conseil de fondation un cahier de revendications.

Nous voulons :

- Des postes en CDI en suffisance permettant le respect de la durée du temps de travail et du temps de repos et pour garantir les remplacements du personnel absent pour (maladie, accident, formation continue, congé syndicaux, congés enfants malades, etc), réduction du travail temporaire
- Réduction du temps de travail

- Faciliter l'aménagement du taux d'activité après un congé maternité
- Aménagement des temps de travail durant les périodes à charges familiales ou en fin de carrière dès 55 ans
- Prise en compte des années éducatives dans le calcul des annuités pour les temps partiels inférieur à 50%
- Un congé parental obligatoire avec traitement de 18 semaines pour le 2^e parent
- Une politique de promotion des femmes aux postes de cadre
- Le respect des horaires planifiés
- Alléger et adapter le travail pour les femmes enceintes
- Respect du temps de repos
- Trois semaines de vacances en été
- Réprimander fortement toute remarque sexiste ou liée au genre (ex. sur la tenue vestimentaire)
- Améliorer les conditions du travail de nuit,
- Formation continue modulaire
- Fin des horaires coupés imposés
- Une politique d'encadrement du personnel respectueuse basée sur la confiance.
- Respect du congé fixe pour les temps partiels
- Allègement du temps de travail le weekend pour une meilleure conciliation vie professionnelle/vie privée
- Mise en place de lieux dédiés à l'allaitement ou le tirage de lait sur les lieux de travail
- Inscrire dans le règlement le report du congé maternité pour hospitalisation prolongée du nouveau-né et paiement du salaire
- Couverture perte de gain pour raison de maternité des CDD
- Droit à l'assurance maternité durant une année sabbatique ou un congé parental pris suite à une naissance
- Qu'un arrêt maternité ne pénalise par une nomination
- Le respect, à l'engagement, du droit consistant à ne pas demander si la personne est enceinte ou compte fonder une famille

Genève le 29 avril 2019

Personnes de contact :

- Sabine Furrer pour le SSP
- Kevin Sanchez pour le SIT